



# POLE JURIDIQUE PROCES-VERBAL COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

**REUNION DU 1<sup>er</sup> MARS 2022**

**PV N. 1**

**PRESIDENT** : M. Christian PARTHONNAUD.

**PRESENTS** : Mme Isabelle BERSOUX – Mrs Marc RENON – Camaridine.MISTOIHI.

**EXCUSES** : Mrs Cedric LEBLANC – Kevin SIMOES.

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de **notifications officielles aux clubs**. Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du District de Football de la Haute-Vienne dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.  
Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

## **1 – Présentation**

Le Président, Christian PARTHONNAUD, ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence et de leur implication au sein de cette commission. Il prie les membres d'excuser Mrs Cedric LEBLANC et Kevin SIMOES. retenus par d'autres obligations.

Après un tour de table, le Président rappelle le rôle de la commission «Statuts et Règlements» ainsi que les obligations des membres de commissions du District notamment en ce qui concerne le devoir de réserve qu'ils doivent avoir à l'égard de toutes informations ou discussions. Tout comme le fait qu'il est important de dissocier l'engagement envers son club de celui du District.

Il aborde enfin les sujets qui seront traités, à savoir :

- Modification de l'article 19 des Règlements Généraux.
- Modification de l'article 26 B 2bis des Règlements Généraux.
- Réflexion et élaboration d'un statut des jeunes.

## **2 – Modification des Règlements Generaux du District de Football de la Haute-Vienne**

**ARTICLE 19 (Forfait)** - Mise en conformité avec les Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

**ARTICLE 26 B 2bis (Participation aux rencontres)** - Mise en conformité avec les Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

## **3 – Statut des jeunes.**

Création d'un statut des jeunes.

But :

Le District de Football de la Haute-Vienne entend structurer les clubs départementaux et consolider également le développement et la formation.

Il souhaite par l'intermédiaire du présent statut, garantir et assurer le bon déroulement de toutes les activités liées au Football, règlementer, former et sensibiliser tous les acteurs.

Le statut des jeunes est mis en place dans un but, d'une part de structurer les clubs et d'autre part de préparer ceux qui évoluent en Départemental 1 (D1) **aux obligations en matière « d'équipes de jeunes »** en cas d'accession en Régional 3 (R3) conformément aux Règlements Généraux de la LFNA.

Procès-verbal validé par le Secrétaire General, Mounir SISSAOUI

Le Président

Christian PARTHONNAUD

La secrétaire de séance

Isabelle BERSOUX